COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – 45 ter rue du Docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex– Tél. : 04.94.86.22.12 - Email : dcp@brignoles.fr
Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'un autre Pouvoir Adjudicateur.
Objet du marché : MISSIONS DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (S.P.S) sur 4 ans.
Caractéristiques du marché :
La présente consultation concerne la réalisation de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.
Elles portent à la fois sur les phases de coordination de conception et de coordination de réalisation des opérations de travaux.
Les missions de coordination de SPS pourront concerner des opérations de 1ère, 2ème ou 3ème catégorie (niveau).
Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de commande de 30 000 € H.T., sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles R 2162-1 à R 2162-6 du Code de la Commande Publique.

Le marché commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois dans la limite du montant maximum d'engagement prévu ci-dessus. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 48 mois.
L'accord cadre est donc conclu avec un montant maximum de commande de 120 000 € H.T. sur 4 ans en cas de reconduction.
Pour information le marché actuel se termine le 12 décembre 2020. Le montant total de dépenses du marché en cours s'élève à ce jour à 35 510.00 € HT
Mode de passation : Marché à procédure adaptée à conclure suivant les dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande Publique.
Type de marché : Marché public de prestations de services.
Classification C.P.V: 71317210-8 (Services de conseil en matière de santé et de sécurité).
Code NUTS : FRL05
Variantes : Non autorisées.
Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Accord-cadre conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés conjoints dont le mandataire sera solidaire (souhaités).
Délai minimum de validité des offres : 120 jours.
Modalités de financement : Fonds propres.
Langues utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.
Unité monétaire utilisée : L'euro.
Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr
Conditions de remise des offres : Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de la Consultation). Renseignements d'ordre administratif : Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.
Date et heure limites de réception des offres: Le 20 novembre 2020 à 17h00
Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
1/Possibilité de procédure DUME S :
«Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»
2/Candidature de votre entreprise, hors procédure DUME S :
Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 et précisées dans le règlement de consultation. Le candidat devra en particulier fournir :
- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé Cerfa DC1 joint au DCE ou téléchargeable sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
ou, à défaut d'utiliser **l'imprimé Cerfa DC1** : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant : le nom et l'adresse du candidat ; si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ; document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- Déclaration du candidat (**imprimé Cerfa DC2** joint au DCE ou téléchargeable sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- **Copie du ou des jugements** prononcés, **si** le candidat est en **redressement judiciaire**.
- **Attestation sur l'honneur du candidat** concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles R.2143-3 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019 (compléter le document joint au DCE)
- Production **pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents** qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.
Renseignements concernant la capacité économique et financière :
- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
- **Certification de compétence** attestant que le prestataire peut exercer des missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé de catégories 1, 2 et 3.
N.B : Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :
1/ d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires sa consultation,
2/ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.
Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu**.**
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Valeur technique des prestations : 60 % - Prix des prestations : 40%.
Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :
Ordre administratif : Mairie de Brignoles – Direction de la Commande Publique (coordonnées ci-dessus).
Ordre technique : Mairie de Brignoles – Direction des Etudes, des Travaux et des Grands Projets dont le Directeur est Monsieur Laurent GRANDET Bâtiment de l'Urbanisme - Hôtel de Ville – Place Carami – 83 170 Brignoles - N° de Téléphone : 04 94 86 22 44 - Email : bureau.etudes@brignoles.fr
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr
Date d'envoi à la publication : Le 30/10/2020